



La Marianne de la Parité 2022 dans les EPCI

En juin 2022 **Elles aussi** va lancer une nouvelle fois « **La Marianne de la Parité dans les EPCI** » (Etablissements de coopération intercommunales). Il s'agit de mettre à l'honneur les EPCI qui ont le mieux mis en œuvre la parité et de rendre plus visibles les femmes qui y exercent des responsabilités. Des distinctions seront remises au niveau des départements.

Les EPCI restent les oubliés de la parité. Après les élections municipales et communautaires de 2020, les femmes sont 35,8% à être conseillères communautaires, 25,6% sont vice-présidentes et 11,2% sont présidentes. Une loi pour « étendre l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions électives dans les communes et leurs groupements » devait être votée avant fin 2021 (selon l'art 28 de la loi Engagement et proximité de novembre 2019). Des propositions de loi au Sénat et à l'Assemblée nationale ont été faites en ce sens, mais jusqu'ici rien n'a été retenu et voté pour améliorer la présence des femmes dans les EPCI.

Pour cette édition 2022, un nouveau règlement a été établi où l'accent a été mis sur la présence des femmes dans les exécutifs et les délégations qu'elles y exercent. Nous y avons introduit la représentation « en miroir », c'est-à-dire la représentation par sexe dans l'exécutif devrait être « en miroir » de la répartition par sexe dans le conseil communautaire, un mécanisme proposé dans différentes propositions de loi de 2019 à 2021.

Dans les départements ou régions où **Elles aussi** est présente ou représentée par des partenaires, une commission rassemble les informations nécessaires au classement des EPCI et un jury pluraliste décernera les prix qui seront remis lors d'une cérémonie au dernier trimestre de 2022.

Comme en 2015 et 2017, où **Elles aussi** avait été reconnue pour la pertinence de ses enquêtes exhaustives sur la présence des femmes dans les EPCI, nous ne manquerons pas de rappeler l'importance de cet échelon du bloc communal pour ses compétences de plus en plus importantes et pour ses prises de décision dans les investissements des communes. Les femmes ne doivent plus être sous-représentées dans cette prise de décision qui concerne la vie quotidienne des femmes et des hommes sur le territoire de l'intercommunalité.

Armelle Danet, VP **Elles aussi**